

DIRECTION DES SERVICES D'IMMIGRATION À L'ÉTRANGER
DIRECTION DES TRAVAILLEURS

DIRECTIVE DE GESTION

OBJET : Projet expérimental d'apprentissage du français à l'étranger

DATE DE MISE EN ŒUVRE : 30 septembre 2003

PERSONNE-RESSOURCE : Gilles Martel, adjoint, DSIÉ

La présente directive vient modifier la directive 2003-002 afin qu'elle s'applique également au SIQ de Hong Kong.

Les modifications apportées sont les suivantes :

- le projet expérimental d'apprentissage du français à l'étranger des candidats soumettant une demande d'immigration au Québec est mis en œuvre au SIQ de Hong Kong à compter du 30 septembre 2003, pour une durée de un an;
- le MRCI a signé une entente avec les Alliances françaises de Pékin, Shanghai et Canton.

Les modalités de mise en œuvre décrites à la directive 2003-002 pour le SIQ de Mexico s'appliquent dorénavant intégralement au SIQ de Hong Kong.